

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202503008107 v1 Date du contrôle: 27/03/2025 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:									
Client:	Vastgoedexperts,	langvoort 17, 2430	LAAKDAL						
Propriétaire:	/								
Installateur:	/								
N° TVA:	/								
					Installate	ur = personne ou pers	sonnes respo	nsable(s) des travaux	
Identification de l'installatio	on électrique:								
Adresse du contrôle:	Avenue Gustave L	atinis 229 boîte 1,	1030 SCHAERBEEK	(
Code EAN installation:	Nc								
Tarif compteur(s):	Jour					abine HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):						•	Sibelga		
	50048315-2006							المناط بالمالم	
Index compteur(s):	069457,9			Type de locaux: Maison indivi			iividuelle		
Type d'installation:	Unité d'habitation								
Nature du contrôle:									
Type de contrôle:	Visite de contrôle		stallation domest	ique (8.4.2)					
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10/	1981	☑ Aprè	es le 01/10/19	981 et avan	t le 01/06/2020 🔲 /	Après le 01/0	6/2020	
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"								
Dérogations (Partie 8):	Appliquées								
Réinspection au rapport:	/								
Données générales de l'ins	tallation électriqu	ıe:							
Tension nominale:	3 x 230V	Intensité	nominale max.:	20 A		Valeur nominale bro	inchement:	20 A	
Câble d'alimentation:	4x6 mm²	Туре:		CRVB		Type de système de	mise à la terr	re: TT	
Electrode de terre:	Indéterminable					Section électrode de	e terre:	/	
						Section conducteur	de terre:	16 mm²	
Nombre de tableaux:	3	Nombre	de circuits:	1+5+4		Nombre de circuits d	de réserve:	0+0+0	
Installation de production décentralisée:		Non présente				Puissance AC (maximale):		/ kVA	
□ Installation PV □ Stockage d						génération		Eolienne	
			- Cermara nya				— —	.Olici ii ic	
Description générale des d	lispositifs à courai	nt différentiel:							
Voir tableau p. 2									
Schémas et plans de l'insta		Version/n° /		Date:					
Schéma(s) unifilaire(s) ou de de Plan(s) de position:	LIICOIIS.	Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre ☐ En ordre		✓ Non présent✓ Non présent	
Document(s) des installations	de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applica	ıble	□ Non présent	
Document(s) des installations		Version/n° /		Date:	/	✓ Non applica		☐ Non présent	
Mesures, contrôles et essai	s:							,	
Résistance de dispersion de la prise de terre:		2,20 Ω		Méthode	de mesure	:	RE		
Niveau d'isolement général:		1,57 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V		
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:			Pas OK		
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Liaison équipotentielle:		le:	OK		
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK	. == =!			ontre les contacts directs:		Pas OK	
Ftat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK	Etat du matériel mobile:			. 43 51.			



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Dln	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD 1 Cave

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1 Cave	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	3P	2.5 mm ²	1	
TD 2 Appartement	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm ²	4	
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	6 mm²	1	
TD 3 Chambre	30 mA	Disjoncteur automatique	32 A	3P	6 mm²	1	
TD 3	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	2	
TD 3	30 mA	Disjoncteur automatique	10 A	2P	2.5 mm ²	1	

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions générales:

0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Soussections 6.4.6.4. et 6.5.7.2.)

Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions mesures:

2.05B. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut n'est pas en ordre. (Livre 1, Soussection 6.5.7.2. (b.4))

Explication: Les deux

Infractions installation de mise à la terre:

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: Cuisine, salle de bain, et autres pièces

Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.12. La section des rails de distribution et les connexions internes du tableau de répartition et de manoeuvre n'est pas appropriée au dispositif de protection contre les surintensités installé en amont. (Livre 1, Sous-section 4.4.1.5.)

Explication: TD 2 (Pontage en 2,5mm2)

4.13. - L'introduction des conducteurs et câbles électriques dans le tableau de répartition et de manoeuvre doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

Explication: TD 2 et 3

Infractions protection contre les surintensités:

6.08. - L'emploi de conducteurs isolés d'une section inférieure à 2,5 mm² est interdite, sauf pour des circuits sans socle de prise (l'exception de socle de prise de courant unique d'une intensité nominale de 2,5 A intégré dans des luminaires) (au minimum 1,5mm²), pour des circuits intégrés dans des tableaux de répartition et de manoeuvre et alimentant une seule prise de courant (au minimum 0,75 ou 1mm²), et pour de canalisations électriques appartenant à des circuits de commande, contrôle, signalisation et mesure (au minimum 0,5mm²). (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)

Explication: Chambre

6.09B. - Le lave-linge, le lave-vaisselle et le sèche-linge doivent être alimentés séparément par un circuit exclusivement dédié. (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)

Infractions installation électrique:

- 7.04. Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)
- 7.04A. Les interrupteurs, socles de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)
- 7.10. Dans l'installation domestique, les socles de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b))
- 7.11. Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (6))
- 7.14. Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans des lieux contenant une baignoire et/ou une douche ne sont pas en correspondance aux règles de l'art. (Livre 1, Chapitre 7.1.)



• Le matériel électrique dans la volume 2 du lieu contenant une baignoire et/ou une douche ne correspond pas au matériel admis (c'est à dire, des machines ou appareils fixes (y inclus les socles de prise de courant et appareils de commande), des socles de prises de courant protégés chacun individuellement par un transformateur de séparation des circuits d'une puissance maximale de 100W, des socles de prises de courant protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à très haute sensibilité (10mA) et des appareils de commande alimentés en basse tension. (Livre 1, Sous-section 7.1.5.3. (d))

Explication: Machine à laver

- 7.15A. Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))
- 7.15C. La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension n'est pas réalisée. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a))
 - La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension ne peut pas être réalisée seulement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou à très haute sensibilité. Des mesures primaires sont nécessaires (enveloppes, isolation,...). (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a/f))
 - L'efficacité (nature, étendue, disposition, stabilité, solidité, propriétés isolantes,...) de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par des enveloppes est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (b))
 - L'efficacité de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par l'isolation est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (c))

Explication: V.o.b à nue et prises sans protection salon

7.23. - Les prolongateurs avec une prise mobile simple ou un bloc mobile de prises multiples, avec ou sans enrouleur, doivent être utilisés conformément leur utilisation prévue (la connexion en pose fixe n'est pas autorisé). (Livre 1, Sous-section 5.3.4.7.)

Infractions canalisations et code de couleur:

8.04. - Les canalisations électriques doivent être introduites correctement dans les matériaux électriques (socles de prises de courant, interrupteurs, éclairage,...), afin d'assurer une protection continue (équivalent à la classe II). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

8.09A. - A l'air libre et en pose apparent, seulement des câbles peuvent être utilisés (A l'exception des conducteurs de protection indépendants). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

8.09D. - Le placement des conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale (p.ex. VOB) dans les vides de construction (des plafonds, planchers...) est interdit. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.9.)

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT),...)

Explication: Souple (prise chambre)

Infractions supplémentaires:

Remplacer les différentiels

CONSTATATIONS: Remarques

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A3 Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte								
	□ par le même organisme	☑ par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	\square lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e	·						
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas c électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

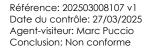
Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation los

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete







Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

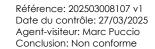


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

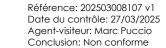
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

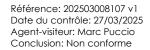
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

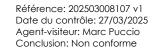
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:







Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

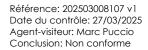
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













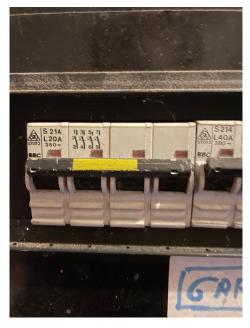
Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

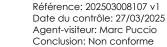
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

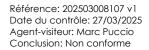
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













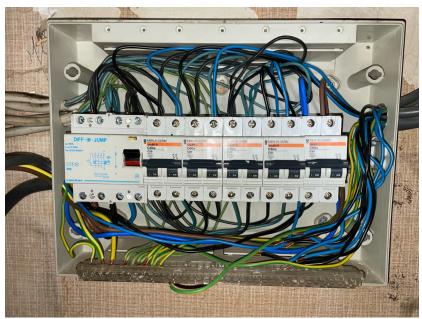
Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

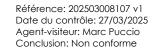




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

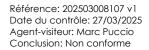
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

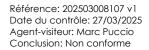
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

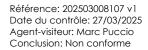
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

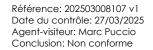
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

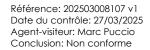
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

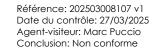




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

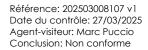
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

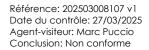
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Avenue Gustave Latinis 229 boîte 1, 1030 SCHAERBEEK

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):







